



Dénomination sociale : Association des Résidents de La Clusaz

Siège : Mairie de La Clusaz 1 Place de l'Eglise 74220 La Clusaz

Adresse postale : 74450 Saint Jean de Sixt BP 5

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Le 7 août 2026 à 17h à la salle des fêtes, les membres de l'Association des Résidents de La Clusaz se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Sertout, en qualité de présidente de l'Association, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Elle est assistée par une secrétaire de séance, Marie Laure Roubaud, en tant que secrétaire de l'Association.

Membres du conseil d'administration (CA) présents

Sont présents ou représentés les membres du conseil d'administration de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Marie Laure Roubaud, Thierry Lairé, Denis Ansart-Dehay, Jacques Millouet, Laurence Pistre, Philippe Mazet, Tim Simpson et Mireille SERTOUT.

À l'issue du débat entre les membres du CA, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier
- Vote du montant des cotisations 2027
- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses
- Approbation du procès-verbal 2025

1. Approbation du rapport moral (Annexe I)

Le rapport moral présenté par la présidente est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

2. Approbation des comptes annuels (Annexe II)

Le trésorier de l'Association, François Denis Ansart-Dehay, présente aux membres les comptes annuels 2025.

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre du dernier exercice clos.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

3. Vote concernant l'évolution du montant des cotisations 2027

Le montant des cotisations reste inchangé :

- Membre Actif 20€
- Membre Actif+ (avec l'envoi du bulletin municipal 25€
- Membre Bienfaiteur 30€ et plus

Modalités :

Païement en ligne via le site web de l'association, par virement ou par chèque.

La résolution est approuvée à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

4. Vote concernant les élections au conseil d'administration conformément aux statuts :

Renouvellement des mandats :

- Laurence Pistre réélue à l'unanimité
- Tim Simpson réélu à l'unanimité
- Charles du Marais ne se représente pas. Il quitte la Clusaz
- Jean Claude Hatt se met en retrait pour un certain temps.
- Yves Danjou, nouvelle candidature, élu à l'unanimité.

5. Questions diverses

- Concernant la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, elle est maintenue, malgré les actions de la fédération des associations de résidents de stations de montagne. Le maire n'a pas précisé l'usage des fonds collectés. Plusieurs projets, dont ceux de la Bataille et de Grandmaison, font l'objet de recours, avec une résolution attendue pour Grandmaison.
Pour s'opposer à cette majoration, il est conseillé de s'inscrire sur les listes électorales de La Clusaz et de recruter de nouveaux membres. Plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus. Par ailleurs, à la suite d'un regroupement avec des associations de stations balnéaires, Maître Gelpi, avocat au barreau de paris, propose un mandat d'action collective contre la majoration de la THRS. Il est à votre disposition sur demande.
- Concernant les tarifs spéciaux proposés aux habitants permanents, aux saisonniers et à ceux ayant une activité à La Clusaz, la différence entre le prix du forfait saison de ski alpin et celui proposé avant la saison est minimale. Pour les forfaits journaliers, notre association adhère à Passe Montagne, qui offre d'importantes réductions pour toutes les stations et d'autres activités de loisirs, tant en hiver qu'en été. Concernant les entrées à la piscine, le nouveau directeur a sollicité les élus pour un tarif dédié aux adhérents de l'ARLC, mais aucune réponse n'a été fournie jusqu'à présent.
- Concernant les très importants travaux dans le village, tels que le pôle indoor, le rond-point à l'entrée du village, le réseau de chauffage, ainsi que les travaux sur la route des Confins et sur la piste de ski de fond des Confins, nous poserons la question aux élus sur les nuisances potentielles engendrées par ces projets.
- Concernant la communication en cas de danger, nous avons constaté qu'elle était insuffisante. La distribution d'eau potable a été polluée dans plusieurs quartiers, et tous les foyers n'ont pas été informés. L'arrêté a été affiché sur le site de la mairie seulement deux jours plus tard, sans aucun flyer distribué dans les boîtes aux lettres. De plus, nous n'avons toujours pas reçu les résultats des analyses pour identifier le polluant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Le présent procès-verbal est rédigé pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à la Clusaz, le 7 août 2026

La présidente de séance



La secrétaire de séance



Procès-verbal du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni le samedi 8 août 2026 à la salle des fêtes de La Clusaz à 10h pour élire son bureau.

Le bureau reste inchangé :

Présidente Mireille Sertout
Vice Président Thierry Lairé
Secrétaire Marie Laure Roubaud
Trésorier Denis Ansart-Dehay

Administrateurs :

Laurence Pistre Argimond
Jacques Millouet
Tim Simpson
Philippe Mazet
Yves Danjou

La Séance est levée à 11h.

La présidente de séance



La secrétaire de séance



Suite à l'Assemblée Générale, la Présidente accueille les élus :

Michaël Donzel, 1er adjoint chargé de l'urbanisme,

Didier Collomb Gros, 3ème adjoint,

Sonia Papazian, 4ème adjointe,

Pascale Merotto, 2ème adjointe,

David Perillat, 5ème adjoint, président de l'Office du Tourisme.

Michaël Donzel met l'accent sur les JO 203, la France ayant été sélectionnée. La Clusaz accueillera les épreuves de ski de fond et de biathlon du 1er au 17 février, suivies des épreuves de ski de fond et de biathlon paralympique du 1er au 10 mars. En revanche, le combiné nordique a été annulé.

Nous avons candidaté pour trois raisons :

- Nous avons à La Clusaz des athlètes qui sont au top. Il y a la chance de pouvoir obtenir une médaille dans leur commune.
- Le sport rassemble et partage des valeurs.
- Héritage de structures pérennes financées par des moyens importants de l'État et des partenaires privés.

On fera en quatre ans ce qui aurait demandé vingt ans sans les JO. Concernant les travaux, rien n'est encore définitif ; ce ne sont que des avant-projets. Il est prévu une piste verte pour le sprint et une piste bleue. Les travaux débiteront à l'automne 2027, avec le reprofilage de certaines pistes. La tribune sera située au niveau du départ et de l'arrivée, près du parking de l'Arpette. Le chalet d'accueil actuel sera remplacé par un nouveau bâtiment de 600 m² sur trois niveaux. Un concours d'architectes sera organisé afin d'assurer une bonne intégration du bâtiment dans le paysage. Après les JO, ce nouveau bâtiment accueillera les enfants avec une salle hors sac, des toilettes, etc.

Le garage des dameuses, qui abrite actuellement des toilettes, est obsolète. Il sera démoli et reconstruit avec des toilettes aux normes.

Il sera également question de neige de culture pour répondre aux normes olympiques. Une canalisation sera tirée depuis la retenue de Balme. Pour relier la piste qui se trouve au bord du lac sans que les skieurs aient à déchausser, deux options sont envisagées : soit un passage souterrain pour les voitures, soit un pont permettant de surplomber la piste. Ce projet sera pérenne et crucial pour le ski.

Toutes ces nouvelles structures pérennes sont financées par l'État, la Région et le Département. Ces investissements se réaliseront en quatre ans, alors qu'il aurait fallu plus de 20 ans en temps normal pour absorber les investissements.

Sur la route des Confins, deux virages vont être améliorés : celui où se trouve l'établissement Vittupier et le virage suivant, afin d'améliorer la circulation.

Pour les JO, il y a deux entités : le Cojop, basé à Lyon avec Edgard Grospiron et son équipe, qui s'occupent des médias, de la communication, des athlètes, des accréditations... et la Solideo, basée à Marseille, chargée de toutes les structures pérennes. Solideo a la maîtrise d'œuvre de la partie nordique aux Confins et du remodelage des virages sur la route des Confins ; la commune garde le pont et le pôle indoor. Le total des investissements est de 37M€. Il reste 7M€ à la charge de la commune, le reste retrouvant au Cojop et à Solideo.

Questions : Quel impact sur le golf, sur l'agriculture et l'espace loisirs auront les travaux ?

Réponse : On ne commence pas les travaux partout à la fois. Le golf ne sera pas fermé, les vaches seront toujours en pâture, l'espace loisirs ne sera pas fermé. Certes, il y aura des contraintes, mais nous ne savons pas combien de temps cela durera. Notre objectif est d'impacter le moins possible. À ce jour, nous ne pouvons pas vous donner les dates. Les travaux commenceront en septembre 2026.

Hébergements : Le 28 juin, La Clusaz a été officiellement désignée comme station pour accueillir les JO 2030. L'appel d'offres pour les logements des équipes et des médias sera centralisé par l'Office du Tourisme.

Question : Quel impact sur les impôts locaux ?

Réponse : Il n'y aura pas d'impact sur nos impôts. En effet, La Clusaz investit entre 6 et 8 millions de travaux par an. Pour les JO, elle s'engage entre 6 et 7M€. Donc nous serons capables d'absorber ces investissements.

Question : Après les JO, combien coûtera le fonctionnement du pôle indoor ? Les aides gouvernementales sont-elles garanties vu la conjoncture actuelle en France ? On sait qu'il n'y aura pas de retour sur investissement et que le pôle indoor sera déficitaire. Par exemple, la piscine a un déficit de 150 000€/an.

Réponse : Nous n'avons aucune vision sur ce que sera la fiscalité après tous ces travaux. Le pôle indoor faisait partie des projets du mandat.

Question : Y a-t-il eu une concertation entre les différentes communes pour éviter de faire des doublons ? Par exemple, il y a un gymnase prévu à Saint Jean et un autre à La Clusaz ?

Réponse de David Perillat : Le projet à Saint Jean est un gymnase ordinaire. À La Clusaz, c'est un espace sportif. Il y a un manque de gymnases dans le haut de la vallée. Il faut désengorger les structures sur Thônes. Le club des sports de La Clusaz, le Grand Bornand et Saint Jean attendent pour combler ce besoin. C'est aussi pour éviter les déplacements. Ce pôle indoor est déficitaire, mais il répond aux besoins des sportifs et à une diversification. Les touristes ainsi que les résidents l'utiliseront. Ce ne sont pas les abonnements qui financeront les coûts, mais plutôt les touristes. Le pôle indoor se composera d'une salle d'escalade (13m de hauteur), d'une salle avec des trampolines et d'une salle dédiée aux activités douces : yoga, relaxation... Il y aura également un snack qui, généralement, fait bien fonctionner l'établissement. Un équilibre financier devra être trouvé grâce aux activités touristiques. Il reste une salle dont la destination n'est pas encore déterminée, la salle mystère. Concernant son exploitation, un bureau d'études a présenté plusieurs options : l'exploitation pourrait être gérée soit par une entreprise, soit par une entité communale. Avoir un exploitant privé serait l'idéal. Il est à noter qu'un pacte financier a été signé entre l'État et Solideo.

Neige de culture : Le prélèvement sur le lac ne sera pas suffisant. Nous avons la ressource en eau nécessaire pour enneiger les pistes de ski de fond. Actuellement, nous pompons 305 000m³ par saison et sommes autorisés à pomper jusqu'à 405 000m³. Nous allons tirer une colonne d'eau depuis la réserve collinaire de Balme pour avoir de l'eau pour la neige de culture. Nous ferons un peu moins de neige de culture sur le massif de Balme, car nous ne pouvons pas pomper l'eau du lac ; il n'y en a pas assez. Le lac présente une fuite que nous n'avons pas le droit de boucher. Avant, le lac n'existait pas ; une personne a bouché le trou du lac. Avant, il y avait de la culture du chanvre. Nous avons finalement réussi à nous mettre d'accord avec les propriétaires pour créer un chemin piétonnier autour. Le lac est protégé. Nous aurons la capacité de faire de la neige grâce à l'eau et selon les études de Skisnow, car il fera suffisamment froid.

Question : Quelle sera l'impact de la consultation publique ? Quel rôle peut jouer le CNDP ?

Réponse : Il y aura une réunion publique le 9 septembre, puis les 15 et 16 septembre des points mobiles d'informations, et le 6 octobre une réunion de clôture. Toutes ces dates sont hors vacances scolaires, donc la consultation pour les résidents sera possible via le site de Solideo.

Pour conclure, en ce qui concerne le site des Confins, ce sont les JO qui doivent s'adapter aux Confins et non l'inverse.

Concernant la circulation, il y aura des restrictions, mais les résidents, locataires et habitants pourront circuler pendant la période des JO. Il est encore trop tôt pour déterminer comment cela sera organisé.

Le pôle indoor et les nuisances de construction pour les riverains : Il y a eu des réunions avec les riverains. Il est certain qu'il y aura de grosses nuisances pendant la phase de travaux. Les riverains auront à leur disposition des parkings. Le gymnase avant et après les JO sera le même ; le projet a été commencé à être étudié en 2022. C'est le même que le projet initial. Il sera ouvert au public après les JO, en 2030. Le gymnase n'apportera pas plus de circulation, car pendant les vacances, il sera ouvert aux habitants, résidents et touristes. Nous n'avons pas créé de parking pour éviter la circulation dans le secteur. En intersaison, nous accueillerons des clubs.

Question : Nuisances des travaux. La présidente fait remarquer que le maire de Megève a pris un arrêté pour stopper les travaux les plus bruyants, comme les terrassements, avant la saison d'été, afin de préserver la saison estivale.

Réponse : Les travaux de terrassement seront réalisés cet automne, en saison creuse pour le pôle indoor. Ils seront terminés au printemps. Quant aux constructions individuelles, la municipalité ne peut pas gérer les travaux. Il est impossible d'obliger les artisans à s'arrêter. Les travaux doivent se faire.

La ^{Présidente} reprend : « Les travaux de terrassement c'est insupportable, cela nuit à la station. Les entreprises devraient s'organiser. »

Question : Que comptez-vous faire pour améliorer les flux sur la route des Confins ? Certains touristes disent qu'ils ne reviendront pas à La Clusaz à cause des embouteillages ?

Réponse : Pendant les JO, nous ne savons pas exactement comment cela va se dérouler. Nous savons qu'il y aura des bus pour acheminer les personnes. Les voitures stationneront à Chambéry, Annecy... Solideo travaille actuellement sur les déplacements.

Question : Pollution de l'eau dans les secteurs desservis par la source de la Combe Rouge.

Réponse de Didier Collomb Gros : Je reconnais que nous avons mis un certain temps au départ pour nous coordonner et prévenir la pollution. La restriction a duré une semaine. Nous recherchons la cause. La mairie a porté plainte avec la CCVT. La police enquête. L'Agence Régionale de la Santé a donné son accord ce matin pour la consommation de l'eau du robinet dans les secteurs affectés par la pollution. Nous avons effectué des analyses dès le lundi 3 août, soit trois jours après la contamination, et nous avons obtenu les résultats mercredi (non communiqués). La communication a été faite sur Facebook, sur le site de la mairie, par affiches et par O des Aravis et un syndic quelques jours après.

La Présidente indique que certains foyers, dont des adhérents à l'ARLC, n'avaient pas reçu l'information. Pendant les vacances, on néglige souvent les réseaux sociaux et on ne descend pas tous les jours au village. Dans un cas aussi grave, la communication devrait être assurée porte-à-porte par la police municipale.

Réponse : Il n'y a pas de système d'alarme, mais on peut donner son numéro de téléphone à la mairie. David Perillat affirme que tous les propriétaires concernés ont été prévenus par O des Aravis. **La Présidente précise que tous les propriétaires n'ont pas une adresse mail et que tous n'ont pas été informés.**

Question : Nuisances sonores. Les sonos sont trop fortes sur les pistes de ski l'hiver, comme sur le plateau de Beaufort à l'arrivée de la benne et au Télémart, proche d'une réserve sensible. Au plateau de Beaufort également. Aux Confins, en pleine nature, le restaurant l'Endryre a dépassé certains soirs les normes et les horaires autorisés.

La Présidente indique avoir reçu les excuses d'Alexandre, le gérant du restaurant l'Endryre. La sono sera réglée et il invite les riverains à venir le voir pour en discuter.

Dans le village, au Bal le bar au-dessus du bowling, les horaires dépassent ceux autorisés pour les bars. Le Bossonnet est devenu un lieu de fête qui se prolonge parfois très tard dans la nuit.

Réponse : La Clusaz est une station festive. La gendarmerie veille à faire respecter les horaires. Le bal des pompiers le 13 et 14 juillet a reçu une autorisation nationale. Normalement, la permission au Bossonnet va jusqu'à 23h ; nous vérifierons.

Question : Nuisances sur la route du col des Aravis dues au bruit des voitures et des motos. Il faudrait réduire la vitesse.

Réponse : C'est une route départementale et nous avons des difficultés à trouver les moyens pour ralentir les voitures. Pour poser des radars, le conseil départemental dit qu'il faut d'abord faire des statistiques. Les voitures roulent trop vite.

Il faudrait limiter la vitesse sur toutes les routes de cols. Les vélos représentent également un danger. Une adhérente raconte qu'elle a frôlé un accident.

Question : Les sentiers sont interdits aux piétons mais pas l'inverse, les vélos y ont accès.

Réponse : Le partage des sentiers doit être revu avec la CCVT. Cette dernière travaille à sensibiliser piétons et vététistes.

David Perillat : Nous allons développer une signalétique pour sensibiliser les piétons et les vététistes. Nous mettrons également en place une charte que nous distribuerons aux moniteurs de VTT et aux loueurs.

La Présidente précise que la fédération des associations des résidents des stations de montagne a signé une charte de bonne conduite pour les vététistes, il y a 8 ans. Cette charte a été adoptée par certaines stations qui l'ont distribuée aux loueurs de vélos.

Question : En matière d'architecture. Depuis un certain temps, on voit des chalets avec d'immenses baies vitrées donnant directement chez le voisin. C'est pourtant interdit dans le PLU actuel. On a l'exemple d'un chalet Vittupier détruit pour refaire une immense construction avec baies vitrées, piscine et jacuzzi sans permis. Ce n'est qu'après réflexion du voisin que le dépôt d'un modificatif a été fait pour la piscine, et cela a été immédiatement accepté !

Réponse de Didier Collomb Gros : La demande de Monsieur Casanova est conforme. Les grandes baies répondent à une demande.

La Présidente précise qu'il faut agir au plus vite pour modifier le PLU, qui stipule que les grandes baies sont interdites ! Sinon les permis peuvent faire l'objet d'un recours.

En ce qui concerne les permis de piscine, il serait judicieux de revoir les autorisations alors que nous nous plaignons de ne pas avoir suffisamment d'eau !

Réponse de Michaël Donzel : Ce sera dans la révision du PLU pour être en conformité avec le SCOT. Le PLU modifié sera effectif fin 2030.

Question : Grands travaux du centre du village.

Réponse : Une maison médicale est en phase d'étude. Elle sera intégrée dans la rénovation du centre. Les travaux se dérouleront en même temps que ceux du pôle indoor.

La Clusaz sera en chantier !

Le réseau de chaleur porté par le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) s'occupera des travaux et de la gestion. Début d'année, le permis sera déposé et les travaux commenceront en 2027. Les copropriétés qui se sont inscrites pour le réseau de chaleur auront leur raccordement gratuit, après cela ce sera à leurs frais. Honnêtement, ce mode de chauffage ne sera pas moins cher que le fioul (cela dépend du coût du fioul). C'est plus écologique. Les secteurs qui peuvent être raccordés sont les Riffroids, le secteur du pôle indoor jusqu'à la piscine. Il y a environ deux ans de travaux.

Les élus sont félicités pour les superbes fleurs.

Question : Friche. Aux Fiaux, un terrain est en friche depuis des années, avec un risque d'incendie accru en raison des températures élevées. Que comptez-vous faire ?

Réponse : Pas facile d'échanger avec le propriétaire. Nous ne pouvons pas lui faire payer la note de défrichage. Ce n'est pas reconnu comme un danger d'incendie ; nous sommes quelque peu démunis.

Maison en ruine : La maison Ruffy représente un danger car elle n'est pas sécurisée. On peut y pénétrer. De plus, des voitures se garent devant, en plein virage.

Réponse : C'est un terrain privé, avec un potentiel projet de logements saisonniers... la famille est divisée sur ce sujet, ils ne sont pas d'accord. Nous envisageons de faire une passerelle en encorbellement dans ce virage pour les piétons.

Question : Artificialisation des sols. Le Champ Giguët a été goudronné et imperméabilisé. En été, la chaleur y est intense et il n'y a pas de végétalisation.

Réponse : La couleur grise atténue la chaleur. Nous n'avons pas reçu de retours de clients se plaignant de la chaleur. Nous pourrions ajouter des grands bacs avec des végétaux. La neige ne fond moins vite car, auparavant, l'eau stagnait et faisait fondre la neige. Lorsqu'il y avait le jumping, le sable produisait beaucoup de poussière.

Question : Location de places de parking. Dans le centre du village, les copropriétés n'ont pas de parking. Sans parking, les copropriétaires ne peuvent plus louer.

Réponse de Pascale Merotto : Pascale se renseigne sur le nombre de personnes intéressées. La mairie envisage de mutualiser les parkings.

Question : Passages piétonniers. On a du mal à circuler avec les poussettes le long des routes.

Réponse : Le goudron devient de plus en plus cher et les terrains sont privés.

Question : Route du col des Aravis. Les piétons sont en danger depuis la ferme jusqu'à la route du Crêt du Merle.

Réponse : Nous y travaillons avec le département. La Présidente rappelle que de gros efforts ont été réalisés pour les cheminements piétonniers.

Question : Le bas de la route de la Graillère n'est plus éclairé.

Réponse : Ce n'est pas normal. Didier Collomb Gros s'en occupe.

Question : Quel avenir pour le ranch du Cortibot ?

Réponse : Une personne nous a proposé de reprendre le ranch pour une activité au printemps, en été et en automne sans utiliser le bâtiment. Si le conseil valide sa proposition, une convention sera établie.

Question : Plateau de Beauregard. On ne peut plus faire le tour du plateau.

Réponse : Michaël Donzel précise que la commune de La Clusaz n'a pas de terrain sur le plateau. Nous avons dû acheter un bout de terrain pour l'arrivée de la télécabine. Nous y travaillons avec les municipalités concernées. Cet hiver, un accord a été trouvé pour la piste noire.

Félicitations pour la piscine : La présidente félicite les élus pour sa rénovation, qui a été appréciée lors d'un cocktail avec la présence de Véronique Pollet Villard et le directeur de la piscine qui nous ont guidés tout au long de la visite.

Réponse : Cela fait partie de notre stratégie de diversification, en rénovant les équipements et en adaptant nos infrastructures au changement climatique, comme la patinoire transformée pour les enfants et le pôle indoor. Nous allons poursuivre avec le déplacement du front neige. Le Champ Giguët n'est plus alimenté en neige naturelle. Ce sera une zone d'accueil avec un espace de luge, un module de jeux pour les enfants et une promenade pour les piétons pour circuler devant les boutiques.

Un espace sera consacré aux louveteaux en hiver, pour mieux répartir les flux des skieurs, et en été, ce sera aussi un lieu de jeux et de découvertes. Les travaux commenceront cette année et s'étaleront sur deux ans.

Question : Les habitants des Confins demandent un rafraîchissement intérieur de la chapelle des Confins, ainsi que des vitraux pour remplacer les vitres actuelles.

Réponse de Michaël : Nous comptons sur les résidents pour lancer une subvention !

La présidente lève la séance à 19h et invite à partager un verre de l'amitié en compagnie du directeur de la piscine et du technicien qui nous a accompagnés tout au long de la séance.

Après les remerciements de la présidente pour cette très bonne réunion, une personne a demandé si la télécabine de Beauregard serait gratuite lors de l'éclipse. Un élu réplique que ce n'est pas une question idiote. Michaël spontanément répond que la télécabine de Beauregard sera gratuite. Peu de personnes ont entendu sa réponse, les micros étaient coupés. D'autres personnes ont interrogé les élus pendant l'apéritif et tous ont répondu qu'ils ne savaient pas.

La Présidente précise :

« Sans avoir pris la précaution de demander confirmation, j'ai mis sur notre site que la télécabine serait gratuite, sans vérifier les panneaux affichés dans le village puisque je n'étais pas à La Clusaz le lendemain. Un malentendu regrettable, d'autant plus que la tension est montée au guichet de la télécabine de Beauregard où l'attente était importante et où tout le monde n'a pas pu monter car il fallait ensuite assurer la descente. L'éclipse a été victime d'une médiatisation excessive. »

Rapport financier de l'exercice 2025 (Annexe II)

COMPTE DE RESULTAT 2025	
RESSOURCES COURANTES	
Cotisations/Dons	6 944,00 €
Participation excursion	1 350,00 €
Virement du livret A	600,00 €
	8 894,00 €
CHARGES COURANTES	
Site Web & Maintenance	46,34 €
Assurance	290,12 €
Abonnements	0,00 €
Excursion	1 752,40 €
Dons	28,00 €
AG	443,17 €
Tirages Bulletins	1 715,05 €
Frais de Bureau	514,90 €
Affranchissements	2 096,57 €
Téléphone	0,00 €
Frais Banque	0,75 €
Autres Charges (*)	365,00 €
	7 252,30 €
RESULTAT EXERCICE 2025	1 641,70 €
(*) Cotisations FARSM (fédération Nationale) 100€ et FESM74 (Fédération Départementale Hte Savoie) 20€	

COMPTES AU 31/12/2025	
SITUATIONS COMPTE COURANT ET LIVRETS	
Compte Courant Crédit Agricole (*)	3 271,95 €
Compte Livret A (*)	10 298,40 €
Compte sur Livret	150,82 €
TOTAL	13 721,17 €
(*) : Dont virement 1000€ du Livret A vers CC	
EXCURSION 2025	
RECETTES	1 350,00 €
DEPENSES	1 752,40 €
	Autocar 930,00 €
	Restaurant 477,40 €
	Visites 225,00 €
BALANCE	-402,40 €

Note : C'est la première fois que l'excursion est déficitaire. Le nombre de participants a été inférieur par rapport aux autres années.